

## **WCC-2012-Res-017-FR**

### **Accroître l'utilité de la *Liste rouge de l'UICN des espèces menacées***

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION l'influence grandissante de la *Liste rouge de l'UICN des espèces menacées* (ci-après dénommée la *Liste rouge de l'UICN*), qui offre librement un accès à des données de haute qualité sur l'état des espèces ;

CONSIDÉRANT que les espèces sont la composante de la diversité biologique à laquelle s'appliquent des normes mondialement acceptées pour l'évaluation systématique des risques d'extinction, ce qui rend la *Liste rouge de l'UICN* particulièrement utile pour les gouvernements, les organismes internationaux, les universitaires, les organisations de la conservation, la société civile, le secteur privé et les conventions multilatérales (comme la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur les espèces migratrices (CMS), la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, la Convention sur le droit de la mer, la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)) ;

SALUANT le développement remarquable de la *Liste rouge de l'UICN*, dont la couverture taxonomique s'étend aujourd'hui à plus de 60 000 espèces et notamment à la totalité des populations de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de requins, de conifères et de cycadales et à un nombre croissant de reptiles, de poissons, de plantes, d'invertébrés et de champignons ;

INQUIET de l'accélération du changement climatique, de l'augmentation de la consommation de ressources naturelles, de la propagation incontrôlée et régulière d'espèces exotiques envahissantes du fait du développement du commerce mondial, de la perte des habitats naturels et de la dégradation continue des services fournis par les écosystèmes (comme décrit dans le dernier numéro des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* publié par la CDB), qui affaiblissent encore plus l'état des espèces dans toutes les régions du monde – une inquiétude qui souligne l'importance de fournir des informations de la meilleure qualité possible sur l'état des espèces ;

REMERCIANT les organisations partenaires de la *Liste rouge de l'UICN* pour leur soutien constant à la Liste rouge et le Comité de la Liste rouge de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN ;

PRENANT NOTE des efforts significatifs déployés par de nombreux gouvernements pour publier des listes rouges nationales ou régionales, et encourager la conservation des espèces ;

INQUIET de constater que malgré ces efforts la *Liste rouge de l'UICN* ne couvre encore qu'un pourcentage réduit et non représentatif des espèces du monde, et que l'Indice de la *Liste rouge de l'UICN* révèle un déclin régulier de l'état des espèces ;

SALUANT la mise au point des « Lignes directrices sur l'application de la Déclaration de principe de l'UICN sur la recherche en rapport avec les espèces menacées d'extinction, et plus particulièrement le prélèvement d'espèces menacées à des fins scientifiques », telles qu'énoncées dans les Résolutions 3.013 *Les utilisations de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 3<sup>e</sup> Session (Bangkok, 2004) et 4.015 *Lignes directrices relatives à la recherche et au prélèvement d'espèces menacées à des fins scientifiques* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 4<sup>e</sup> Session (Barcelone, 2008), pour encourager les gouvernements et les organismes de

recherche à développer les études sur les espèces menacées à l'échelle mondiale par des scientifiques compétents, afin d'améliorer la compréhension de l'histoire naturelle et des besoins de conservation de ces espèces ;

RECONNAISSANT l'importance socio-économique de l'utilisation et du commerce de certaines espèces et des incitations que cette utilisation peut apporter à la conservation et à la restauration, mais sachant que la surexploitation peut aussi exercer une menace grave sur la survie de populations et d'espèces ; et

SOUTENANT le *Programme de l'UICN 2013-2016*, et notamment l'importance qu'il accorde aux espèces pour la Vision et les objectifs de l'UICN ;

***Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :***

1. APPELLE la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN et la Directrice générale à terminer la préparation du Plan stratégique pour la publication de la Liste rouge, afin de préciser les priorités stratégiques acceptées pour la *Liste rouge de l'UICN* d'ici à 2020, et à synchroniser celui-ci avec le *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* et les Objectifs d'Aichi adoptés par les gouvernements à la 10<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique de Nagoya, au Japon, en 2010.
2. RECOMMANDE que le Plan stratégique pour la publication de la Liste rouge comprenne, entre autres, des objectifs stratégiques clairs d'ici à 2020 pour :
  - a. accroître la couverture taxonomique de la *Liste rouge de l'UICN*, lui permettant ainsi de devenir un baromètre représentatif de la vie sur Terre ;
  - b. encourager des évaluations répétées des groupes taxonomiques évalués dans leur totalité, et d'affiner l'Indice de la *Liste rouge de l'UICN* (avec notamment des approches échantillonnées pour les grands groupes) ;
  - c. mettre au point des mécanismes appropriés afin de maintenir et d'améliorer la rigueur de la *Liste rouge de l'UICN*, et veiller à ce que les futures évaluations d'espèces de la *Liste rouge de l'UICN* respectent les normes scientifiques les plus élevées et soient reconnues comme des publications officielles pouvant être citées en tout temps ;
  - d. soutenir régulièrement la publication de listes rouges nationales et régionales (notamment celles qui suivent les *Lignes directrices pour l'application des critères de la Liste rouge au niveau national et régional, Version 3.1*), et inclure l'information ainsi produite dans la *Liste rouge de l'UICN* ;
  - e. renforcer les capacités en matière de préparation de la *Liste rouge de l'UICN* dans le monde entier, et constituer une équipe de formateurs certifiés sur la *Liste rouge de l'UICN* ;
  - f. développer davantage le logiciel de la base de données de la *Liste rouge de l'UICN* (Service d'information sur les espèces) et le site Internet de la *Liste rouge de l'UICN*, afin que ces outils soient disponibles gratuitement et facilement accessibles ;
  - g. améliorer l'utilisation de la *Liste rouge de l'UICN* pour soutenir la mise en place de politiques et d'actions en faveur de la conservation dans le contexte des

« Guidelines for Appropriate Uses of IUCN Red List Data, incorporating the Guidelines for Reporting on Proportion Threatened and the Guidelines on Scientific Collecting of Threatened Species » ;

- h. améliorer le profil de la *Liste rouge de l'UICN* ;
  - i. mettre au point de nouveaux mécanismes pour renforcer la viabilité financière de la *Liste rouge de l'UICN* ; et
  - j. assurer une supervision stratégique claire de la *Liste rouge de l'UICN*, notamment par le renouvellement et l'expansion du partenariat pour la Liste rouge.
3. ENCOURAGE les gouvernements, dans le cadre de la *Liste rouge de l'UICN*, à soutenir la cueillette et le partage gratuit des informations scientifiques sur les espèces situées à l'intérieur de leurs frontières, conformément aux articles 7 et 17 de la Convention sur la diversité biologique.
4. DEMANDE à la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN, à la Directrice générale et aux Membres de l'UICN travaillant dans ce domaine de continuer d'améliorer la *Liste rouge de l'UICN* afin d'aborder des sujets tels que :
- a. la réponse des espèces face au changement climatique (tel qu'énoncé dans la Résolution 4.016 *Mise au point de lignes directrices sur les changements climatiques à des fins d'évaluations pour inscription sur la Liste rouge de l'UICN* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 4<sup>e</sup> Session (Barcelone, 2008); un Groupe d'étude de la CSE travaille actuellement sur le sujet) ;
  - b. la publication de listes régulières sur les espèces considérées Éteintes ou En danger critique d'extinction (probablement Éteintes) ;
  - c. l'élaboration d'orientations sur la collecte et le prélèvement d'espèces menacées, en annexe aux « Guidelines for Appropriate Uses of IUCN Red List Data », pour aider à faire en sorte que les données de la Liste rouge soient utilisées de façon appropriée afin de guider la réglementation et les décisions en matière de gestion ;
  - d. la définition des populations dites « sauvages » (notamment les populations réintroduites), et les conséquences pour la classification cohérente des espèces, par exemple pour les espèces vivant dans des zones clôturées dans leurs aires de répartition naturelles, pour les populations naturelles dépendantes des interventions de gestion, et pour les populations issues d'« introductions bénignes » (définies dans les *Lignes directrices de l'UICN relatives aux réintroductions*) d'espèces menacées en dehors de leurs aires de répartition naturelles ;
  - e. l'amélioration des « Lignes directrices pour l'application au niveau régional des Critères de la Liste rouge de l'UICN » en vue d'encourager l'application des catégories et critères de la *Liste rouge de l'UICN* dans les États insulaires et pour les espèces insulaires ; et
  - f. les moyens de concilier les attentes relatives à la couverture taxonomique de la *Liste rouge de l'UICN* avec l'importance de maintenir les normes scientifiques les plus élevées.

5. APPELLE la Directrice générale, la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN et les Membres de l'UICN à encourager les organismes de financement, les organisations internationales, les conventions multilatérales et autres organismes à soutenir le développement de la *Liste rouge de l'UICN* afin qu'elle reste la norme mondiale d'évaluation des espèces et la source d'informations de référence pour la politique et l'action à tous les niveaux et dans le monde entier.